

AFRICAN UNION

**African Committee of Experts on the Rights
and Welfare of the Child**



UNION AFRICAINE

**Comité Africain d'Experts sur les Droits et
le Bien-être de l'Enfant**

الاتحاد الأفريقي

*"An Africa Fit for
Children"*

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243 Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis Ababa, Ethiopia

Tel: (+251 1) 551 3522 Fax: (+251 1) 553 5716 Website : www.acerwc.org

**RAPPORT DU CAEDBE SUR LA MISSION DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES
OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AFRICAINE D'EXPERTS
SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT CONCERNANT LE RAPPORT INITIAL
DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR,**

10 -14 SEPTEMBRE 2018, ANTANANARIVO, MADAGASCAR

SEPTEMBER 2018

I. Objet de la mission

Mener une mission de suivi sur la mise en œuvre des Observations finales et des Recommandations sur le rapport initial de Madagascar soumis en 2015.

II. Objectifs du CAEDBE pour cette mission

Échanger avec les ministères concernés ainsi que les agences des Nations Unies et la société civile sur les progrès réalisés et les défis dans la mise en œuvre des observations finales et des recommandations depuis la soumission du rapport initial de Madagascar.

III. Résultats escomptés de la Mission

- Mesure prise par le Gouvernement dans le domaine de la promotion, de la protection et du développement du bien-être de l'enfant à Madagascar.
- Niveau de mise en œuvre et mesures prises pour donner suite aux observations finales et recommandations formulées par le Comité.
- Les points de vue des différentes parties prenantes sur la situation des enfants à Madagascar, y compris les bonnes pratiques, les lacunes, les échecs, les défis, les possibilités d'amélioration et les perspectives.
- Vulgariser la Charte, le mandat du Comité et son travail auprès de toutes les parties prenantes.

IV. Liste des membres de la délégation du Comité

La délégation était composée de deux membres du Comité et dirigée par Hon. Marie-Christine Bocoum, Vice-Présidente du CAEDBE et Rapporteur spécial de la Campagne de l'Union Africaine pour mettre fin aux mariages des enfants en Afrique et Hon. Joseph Ndayisenga, Rapporteur pour la République de Madagascar et, et deux membres du Secrétariat : M. SEKONE Wendyam Philippe, Fonctionnaire chargé des droits de l'enfant au Secrétariat du Comité et Mme Manal Anadjib, Chargée de Programme.

V. Méthodologie

- Réunion avec les organes gouvernementaux, notamment les Ministères de la justice, de la santé, du travail, de l'éducation, du tourisme et le Ministère chargé de la protection de l'enfance.
- La délégation a tenu une séance constructive avec d'autres parties prenantes, notamment le Bureau de pays de l'UNICEF, la Commission nationale des droits de l'Homme, la Coalition des organisations de la société civile travaillant dans le domaine des droits de l'enfant, l'Association des avocats et une visite à la prison centrale pour mineurs d'Antananarivo a été organisée.

VI. Ebauche (Résumé) de la mission

L'équipe de la mission comprenait le vice-président du CAEDBE, le rapporteur de Madagascar et le personnel du secrétariat du CAEDBE. Les activités de la mission ont consisté en ce qui suit :

1. Réunion avec les équipes techniques de l'UNICEF travaillant sur les questions relatives aux enfants dans le pays.

M. Joseph Ndayisenga, Rapporteur pour la République de Madagascar du CAEDBE a commencé par donner un bref aperçu du CAEDBE et de la Charte. Il a également brièvement informé sur les recommandations du Comité au Gouvernement malgache. Le représentant de l'UNICEF, M. Michel Saint-Lot, et les équipes ont souhaité la bienvenue à la délégation et ont félicité le Comité et le travail qu'ils accomplissent pour les droits de l'enfant en Afrique.

Au cours du débat, l'UNICEF a soulevé un certain nombre de questions relatives aux droits de l'enfant consacrés par la Charte, notamment l'enregistrement des naissances, l'éducation, la santé, les grossesses précoces et non désirées, les politiques relatives aux handicapés et l'âge du consentement sexuel.

L'UNICEF a également mentionné divers projets qu'il a entrepris avec le Gouvernement en vue d'améliorer les droits et le bien-être des enfants ; par exemple, une étude réalisée sur la maltraitance des enfants qui formule un certain nombre de recommandations sur les politiques et la gouvernance, la prévention, l'exploitation, la dénonciation et la gestion de la violence, le renforcement des capacités et le système de violence contre les enfants.

Les équipes ont présenté les recommandations suivantes au Comité afin qu'il en discute avec le gouvernement :

- Renforcer les mécanismes d'enregistrement des naissances pour certaines communautés qui n'autorisent pas l'enregistrement en raison de leur culture ;
- Soutenir la scolarisation, en particulier en ce qui concerne les infrastructures, la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement et les matériels pédagogiques ;
- Assurer la formation des enseignants pour une éducation de qualité car la plupart d'entre eux sont des enseignants recrutés par les communautés.
- Améliorer la structure des centres de services de santé car il est difficile d'y accéder en raison de l'insécurité. Le Gouvernement doit mettre en place des mécanismes efficaces pour réduire la malnutrition et améliorer l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales où 36 % de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable.

2. Rencontre avec les OSC

M. Joseph a fait un exposé sur le CADBE, les recommandations faites par le Comité et a informé que le CAEDBE travaille avec les OSC internationales et nationales, la façon dont les informations sont recueillies, la participation aux sessions ordinaires bisannuelles, le statut

d'observateur et la procédure de présentation des Communications. Il a donc insisté sur l'importance de rencontrer les OSC et toutes les parties prenantes pour s'informer de la situation sur le terrain. Les participants des OSC ont informé le Comité de leurs préoccupations sur les questions relatives aux droits de l'enfant à Madagascar.

Les OSC demandent un meilleur système éducatif sans discrimination et une éducation inclusive pour les enfants en situation de handicap et le recrutement d'enseignants plus qualifiés. En 2014, le Gouvernement a mis en place un programme de 4 ans pour recruter 20 000 enseignants afin d'éviter les enseignants communautaires, mais seulement 4 000 ont été recrutés jusqu'à présent, ce qui entraîne un déficit important dans le système éducatif.

Ils se sont dits préoccupés par le fait que les relations et la collaboration entre le Gouvernement et les OSC sont également médiocres.

Ils ont indiqué que de nombreux plans avaient été élaborés par le Gouvernement sur la base de documents, mais qu'ils n'avaient pas été mis en œuvre ou réalisés en raison de problèmes financiers, le Gouvernement n'accordant pas la priorité à l'éducation et à la protection des enfants pendant l'allocation budgétaire.

3. Réunion avec le Directeur de l'enfance et de la famille au Ministère de la population

Certaines questions ont été soulevées par l'Honorable Joseph au sujet des services sociaux de base et de la stratégie de mesure adoptée par le Ministère à cet égard :

1. Mariage des enfants
2. La scolarisation des filles
3. Participation des enfants au Parlement
4. Délai d'enregistrement des naissances
5. Journée de l'Enfant Africain (JEA)
6. Exploitation des enfants et sexualité
7. Châtiments corporels
8. Discrimination fondée sur le handicap

En ce qui concerne le mariage des enfants, un progrès a été notifié grâce à la modification de la Loi de 2007 qui prévoit une exception pour le mariage des enfants.

Il y a un aspect culturel qui ne donne pas la priorité à la scolarisation des filles mais il y a une campagne de sensibilisation en cours menée par le Ministère en collaboration avec l'UNICEF pour mobiliser les parents à scolariser les filles.

La JEA est bien connu à Madagascar, mais en raison de l'instabilité politique du pays, il n'a pas célébré le JEA cette année, le dernier ayant eu lieu en 2016.

En ce qui concerne l'enregistrement des naissances, le Ministère de la Population collabore avec le Ministère de l'Intérieur, en coordination avec différents districts et communes, à un programme visant à faciliter l'enregistrement des naissances dans les communautés rurales et reculées.

En ce qui concerne la participation des enfants, l'UNICEF a fourni un appui technique au Ministère de la Population en vue de la création d'un Parlement des enfants. Deux membres ont été élus dans chaque région par leurs pairs lors de forums pour les enfants organisés aux niveaux décentralisés. Il devait être présenté en Juin, le jour de la Journée de l'enfant africain, mais en raison de l'épidémie de peste et de l'instabilité politique, la première session du Parlement a dû être reportée.

La traite et l'exploitation sexuelle des enfants sont également de graves problèmes de protection de l'enfance à Madagascar et ils n'ont toujours pas été traités comme il se doit. Le Ministère du Tourisme travaille avec des partenaires sur le terrain, y compris l'UNICEF, pour s'attaquer à ce problème, mais cette pratique est renforcée car elle est encouragée par certains parents en raison de la pauvreté. Le Ministère du Tourisme a soulevé un problème de complicité de l'autorité en fournissant de fausses cartes d'identité nationales pour les enfants comme pour les adultes qui leur permettent de suivre les hommes dans les hôtels.

En plus de ces questions, ils ont reconnu qu'il reste encore des défis à relever et qu'il faudra toute l'attention et tous les efforts du Gouvernement, en particulier en ce qui concerne l'allocation budgétaire.

4. Rencontre avec le ministère de l'Éducation

L'équipe a informé le Comité qu'un certain nombre de politiques et de stratégies ont été mises en place concernant l'accès des enfants à l'éducation, qui ont permis d'accroître le taux de scolarisation et de réduire le taux d'abandon scolaire.

Il est encourageant de savoir que l'enseignement primaire est gratuit pour tous les enfants dans toutes les régions de Madagascar. Un programme de 4 ans est en place depuis 2014 pour le recrutement des enseignants et 10 000 enseignants ont été recrutés. Le problème est qu'aucune mesure appropriée n'a été prise pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap en matière d'éducation inclusive. Il n'y a que 13 000 enfants handicapés scolarisés dans les écoles privées et publiques. En 2018, les cycles primaire et secondaire inférieur sont passés à un cycle fondamental de 9 ans comme il y a 6 ans.

En ce qui concerne les châtiments corporels, le Gouvernement a pris par Décret une disposition interdisant les châtiments corporels comme mesures disciplinaires à l'école.

Les représentants ont informé la délégation que le Gouvernement dispose de nombreux programmes dans le secteur de l'éducation, mais qu'en raison de l'insécurité et de l'instabilité politique, la plupart n'ont pas été mis en œuvre.

5. Réunion avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme à Madagascar (CNIDH)

Au cours des discussions, peu de questions concernant les violations des droits de l'enfant ont été soulevées, mais une préoccupation a retenu l'attention de la délégation du Comité. Il s'agissait d'une jeune fille de dix-sept ans et demi qui est déjà grand-mère, comme sa propre fille, une fille de 9 ans a aussi un bébé.

L'âge du consentement sexuel existe bien dans les dispositions du Code Pénal, mais il n'est pas appliqué dans la pratique. Il n'est malheureusement pas rare de voir des enfants avec leur bébé dans la main entrain de mendier dans la rue d'Antananarivo. Le scénario habituel pour les filles enceintes, est suivi d'un abandon scolaire pour s'occuper de leur grossesse puis de leurs enfants ; mais à la fin elles finissent généralement dans la rue.

6. Réunion avec le ministère de la Santé

La mortalité infantile reste un grand défi à Madagascar. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué ces dernières années, mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est insuffisant ; la situation sanitaire à Madagascar s'aggrave à son tour. En fait, la crise politique a eu un impact considérable sur le secteur de la santé du pays, de la réduction du budget au retrait des donateurs.

Plus de 60 pour cent de la population malgache vit à plus de 5 kilomètres d'un centre de santé, souvent dans des zones très reculées et difficiles d'accès, sans routes ni moyens de communication.

Les médicaments et les fournitures médicales sont sujets à des ruptures de stock et sont même indisponibles dans certaines régions. Les personnels de santé sont inégalement répartis et craignent également pour leur sécurité dans ces zones reculées, ce qui entraîne la fermeture de nombreux centres de santé. Ainsi, le manque d'installations et de ressources sanitaires adéquates a mis au défi l'administration du secteur de la santé publique de fonctionner correctement et de rendre le système de santé dans son ensemble faible. En outre, il n'y a pas de plan stratégique ou de budget clairement défini par le Gouvernement pour relever ces défis et cela menace le fragile système de santé existant du pays.

7. Rencontre avec le Ministère du Tourisme

Madagascar est confronté à un problème majeur avec l'augmentation du tourisme sexuel, y compris l'exploitation sexuelle des enfants, la traite des êtres humains et la prostitution des enfants qui est principalement due à la pauvreté. En effet, de nombreuses familles encouragent leurs filles à s'engager auprès des touristes pour des raisons financières. Les enfants des régions rurales et côtières, ainsi que ceux des familles pauvres des zones urbaines, sont le plus souvent exploités dans le cadre de la traite sexuelle des enfants, qui se produit souvent avec la participation et l'encouragement des membres de la famille. Les représentants ont informé le Comité d'un autre problème, à savoir la complicité des autorités, qui facilite ce crime, puisqu'elles fournissent des cartes d'identité nationales falsifiées aux enfants afin de faciliter leur recrutement illégal pour travailler comme serveuses et masseuses avant d'être exploitées et enrôlées dans la traite à des fins sexuelles.

Il existe des lois récentes contre le "compagnonnage avec des prostituées", les personnes prises en train de payer pour des rapports sexuels avec des enfants de moins de 14 ans sont passibles de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, qui sont strictement appliquées aux touristes étrangers. Le Ministère du Tourisme, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, les régions et la municipalité d'Antananarivo, dispose d'une stratégie de prévention et de réponse à la violence et à l'exploitation des enfants. Un bureau national de lutte contre la

traite des enfants, composé de 50 agents, a été créé pour travailler en étroite collaboration avec les chefs de district et les chefs de région afin de résoudre ce problème.

8. Réunion avec le ministère du Travail

En 2017, Madagascar a fait des progrès modérés dans ses efforts pour éliminer les pires formes de travail des enfants. Le Gouvernement a créé le Service national de protection de l'enfance de la Gendarmerie pour enquêter sur les affaires pénales liées aux pires formes de travail des enfants dans les zones rurales et a adopté un Décret conférant au Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains une plus grande autonomie et facilitant l'allocation des ressources. En outre, le Comité national de lutte contre le travail des enfants a mené des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants au niveau régional dans le pays.

9. Réunion avec le Ministère de la Justice

Le Gouvernement malgache a récemment soumis son sixième rapport périodique au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.

Il existe un Comité ministériel interne composé de 50 membres, qui est le point focal de chaque Ministère des Droits de l'Homme. Ce comité a travaillé en étroite collaboration avec une équipe d'appui technique et avec la participation de tous les Ministères concernés à la rédaction du rapport. L'examen juridique de 2017 faisait suite aux recommandations de la CDE et comprenait une mise à jour de la loi sur l'adoption. Dans le même temps, Madagascar a révisé sa Loi sur la nationalité pour permettre aux femmes de transmettre leur nationalité malgache à leurs enfants, indépendamment de leur état civil ou de la nationalité du père de l'enfant.

10. Rencontre avec l'ordre des Avocats

V. V. Points d'action identifiés

- ✓ Le Gouvernement doit élaborer davantage de politiques et de plans d'action pour prendre les mesures nécessaires afin de s'attaquer aux principaux problèmes abordés par le Comité sur ses recommandations.
- ✓ Les OSC qui travaillent sur le terrain pour développer des partenariats avec le Gouvernement ainsi qu'avec le secteur privé, les communautés, les familles et les jeunes afin de mettre en œuvre les Recommandations.
- ✓ Madagascar est en pleine campagne électorale et les OSC des droits de l'enfant doivent agir avec tous les candidats pour que les droits de l'enfant soient pris en compte dans leur programme électoral présidentiel.
- ✓ Le Gouvernement démontre et accroît son engagement politique et sa capacité à légiférer, à planifier et à budgétiser les questions relatives aux droits de l'enfant.

VI. VI. Allocution de clôture

La Vice-présidente du CAEDBE , Mme Marie-Christine Bocoum, a apprécié la réunion consultative productive avec les différentes parties prenantes au cours de cette mission de suivi de 4 jours et a conseillé à l'équipe technique d'élaborer une stratégie de plaidoyer pour que le Gouvernement commence à rédiger son rapport périodique qui est déjà attendu en 2019. Elle a ajouté un appel général aux OSC pour qu'elles collaborent avec le Gouvernement afin d'améliorer la protection des droits de l'enfant et d'accroître les efforts de plaidoyer en cours.